



## OTC 2024 - Houston, 6/9 mai

**NOM DE LA SOCIETE :**

---

**ADRESSE :**

---

---

**Personne en charge du dossier :**

---

Tél : \_\_\_\_\_ site web : *www.* \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ADRESSE DE FACTURATION OBLIGATOIRE** et si référence comptable :

---

---

Nous souhaitons exposer à l'OTC 2024 au sein du pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

<b><u>OTC 2024</u></b>					
	<b>M<sup>2</sup> souhaités</b>	<b>Prix m<sup>2</sup>/ht ADHERENT</b>	<b>Prix m<sup>2</sup>/ht NON- ADHERENT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL TTC (TVA 20%)</b>
<b>STAND CLE EN MAIN</b> Stand individuel, décoré Surface minimum 9 m <sup>2</sup>		<b>€ 1 350</b>	<b>€ 1 750</b>	€	€
<b>FORFAIT MINI-STAND</b> avec 1 comptoir, 1 prise électrique, espace de RDV partagé : 1 table et 4 chaises	<b>Environ 4.50 m<sup>2</sup></b>	<b>€ 5 850</b>	<b>€6 980</b>	€	€

Signature du représentant + cachet de l'entreprise :

Date :

**Date limite des inscriptions : 30 NOVEMBRE 2023**

**Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 80% à la commande**

**Solde 20% avant le 28 février 2024**

Société Générale Courbevoie Entreprises

IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16

SWIFT / BIC: SOGEFRPP

EVOLEN - Chantal BURLLOT – *c.burlot@evolen.org* – Tel : 01 47 17 60 68



## OTC 2024 – Houston, 6/9 mai

L'OTC reste la plus grande exposition internationale du pétrole et du gaz tout en s'ouvrant aux énergies renouvelables qui représenteront près de 50% du programme des conférences. Une zone spécifique « transition énergétique » est maintenant dédiée au centre du NRG Park.

Réserver sous le Pavillon France vous permet de bénéficier d'un espace exceptionnel et d'un emplacement de premier choix pour exposer vos produits et présenter vos services. Le Pavillon France de 390 m<sup>2</sup> composé de trois îlots est situé sur l'allée centrale du NRG Park.

Le stand **CLE EN MAIN** comprend :

- Décoration du pavillon France (UNITED'S)- Location de surface,
- Revêtement du sol,
- Cloisons de séparation,
- Enseigne individuelle société,
- Réserve fermant à clef avec rayonnage,
- Éclairage (3 spots de 100 W chacun\*), 1 prise électrique 220 V,
- 1 table, 3 chaises,
- 1 poubelle, 1 bloc patère.
- Le drayage obligatoire est inclus dans le prix

*\*la consommation électrique est non comprise sera facturée en sus*

### **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

#### **1/ PARTICIPATION - PAIEMENT**

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer, à EVOLEN, la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface (hors frais annexes détaillés dans le paragraphe 3).

La société exposante s'engage à régler à EVOLEN la prestation commandée selon l'échéancier suivant :

- **80% TTC**, par virement bancaire, le jour de l'envoi du bulletin de réservation signé à EVOLEN,
- Le solde de 20% TTC, par virement bancaire, sera exigible trois mois avant l'ouverture officielle de l'exposition, soit le **5 FEVRIER 2024** au plus tard.

*La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2024 à la date d'exigibilité du solde de 20%.*

La société exposante s'engage à respecter sans réserve le règlement et les conditions générales des organisateurs, notamment les dispositions relatives à la date et lieu de l'exposition et aux événements de force majeure. EVOLEN ne saurait être tenu pour responsable, en aucune manière, sur des questions relevant de la décision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.

## 2/ REMBOURSEMENT – ANNULATION

La société exposante peut annuler, par écrit, la prestation commandée jusqu'à la date limite d'exigibilité du solde de 20%, soit le **4 FEVRIER 2024**. Dans ce cas, les paiements effectués seront remboursés, **déduction faite d'un forfait de 30% TTC** qu'EVOLEN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLEN reçoit l'annulation écrite après la date limite ci-dessus, la société exposante restera redevable de la totalité TTC de la prestation commandée et aucun remboursement ne sera effectué par EVOLEN.

En cas de non-règlement du solde exigible par la société exposante dans le délai stipulé ci-dessus, celle-ci perdra son droit à exposer et à tout autre service associé. EVOLEN pourra remettre en vente la surface initialement réservée. Aucun remboursement des sommes versées ne pourra être réclamé à EVOLEN.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé par la société exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

## 3/ AUTRES CONDITIONS

Les tarifs de réservation d'EVOLEN n'incluent pas les autres frais liés à l'exposition tels que : voyage, visa, hébergement, mobilier supplémentaire, branchement et consommation électriques, transport des marchandises, frais personnels, téléphone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douanières, emballages vides/déchets, etc...).

## 4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS

Le décorateur – UNITED'S, sélectionné par EVOLEN, gèrera la décoration du pavillon France et des stands du pavillon, ainsi que les demandes individuelles de l'exposant qui leur seront facturées directement par le décorateur.

Aucun autre décorateur ne pourra construire et aménager un stand du pavillon France. Les stands seront livrés propres à l'exposant à l'ouverture officielle de l'exposition.

## 5/ DRAYAGE – ACHEMINEMENT DES CONTAINERS SUR SITE

Depuis 2022, FREEMAN, le prestataire officiel de l'OTC/NRG Park, impose des frais de drayage aux exposants pour l'acheminement des containers sur le salon :

- Le coût du drayage pour le matériel du décorateur UNITED'S est intégré dans le tarif de l'exposition,
- Le coût du drayage pour tout autre équipement/matériel d'exposition qui serait acheminé par un exposant reste à la charge de l'exposant. Vérifier le tarif appliqué par FREEMAN.

## 6/ ASSURANCE

Chaque société exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre matériel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/après l'exposition, contre tout dégât, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilité civile.

**Date limite des inscriptions : 30 NOVEMBRE 2023**

EVOLEN – Chantal BURLLOT – [c.burlot@evolen.org](mailto:c.burlot@evolen.org) – tel : 01 47 17 60 68

